
**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE
11 JANVIER 2012
À 19 h 30**

SONT PRÉSENTS :

*Monsieur Pierre-André Taddéo, conseiller, siège # 1
Monsieur Michel Mainville, conseiller, siège # 2
Madame Julie Lussier, conseillère, siège # 3
Monsieur Daniel Meunier, conseiller, siège # 5*

Tous formant quorum sous la présidence de madame Gisèle Simard, mairesse suppléante et conseillère.

Est également présente, madame Nancy Fortier, directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1. Constatation du quorum et ouverture de la séance*
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour*
- 1.3. Adoption des procès-verbaux du 7 et du 14 décembre 2011*
- 1.4. Dons et cotisations 2012*
- 1.5. Rémunération 2012*
- 1.6. Rémunération du personnel électoral*
- 1.7. Dépôt de la lettre de démission du conseiller au siège # 6*
- 1.8. Avis de vacance au poste de conseiller au siège # 6*
- 1.9. Nomination d'un maire suppléant*
- 1.10. Contrat relatif aux services en évaluation foncière avec Évimbec*
- 1.11. Entente A.V.R.D.I.*
- 1.12. Vente pour taxes*

2. FINANCES

- 2.1. Approbation des comptes payés et à payer*
- 2.2. Liste des dépenses incompressibles pour l'année 2012*

3. TRAVAUX PUBLICS

4. URBANISME

- 4.1. Dépôt du rapport d'émission des permis*

5. LOISIRS / ACTIVITÉS CULTURELLES / PATRIMOINE

6. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. RÈGLEMENTS

- 8.1. Adoption du règlement 277-12-001 déterminant les différents taux de taxation pour l'exercice financier 2012
- 8.2. Avis de motion du règlement 277-12-002 concernant la numérotation des immeubles (signalisation 9-1-1)

9. RAPPORT DES ÉLUS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2012-01-001

1.1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

Madame Gisèle Simard, conseillère constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 30.

2012-01-002

1.2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Michel Mainville
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Daniel Meunier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

Adoptée

2012-01-003

1.3. Adoption des procès-verbaux des séances du 7 et du 14 décembre 2011

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierre-André Taddéo
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Michel Mainville
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance régulière du 7 décembre 2011 et des séances spéciales du 14 décembre 2011.

Adoptée

2012-01-004

1.4. Dons et cotisations 2012

ATTENDU la politique d'accréditation et de soutien aux organismes qui demande à des organismes reconnus du milieu de nous fournir un portrait de leurs demandes financières pour l'année en cours;

ATTENDU le renouvellement annuel, à titre de membre à des organismes liés à la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierre-André Taddéo
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Michel Mainville
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER les dépenses suivantes :

| Poste budgétaire | Budget 2012 | Poste budgétaire | Budget 2012 |
|--|--------------------|---|--------------------|
| 02-110-00-970 | | 02-110-00-494 FQM | 1 681,00 \$ |
| Club Optimiste Saint-Charles-sur-Richelieu | 1 050,00 \$ | RREM | 75,00 \$ |
| Club social La Joie de vivre | 500,00 \$ | Chambre de commerce du cœur de la Montérégie | 175,00 \$ |
| Société d'histoire des Riches-Lieux | 925,00 \$ | CCVR | 100,00 \$ |
| École St-Charles | 1 000,00 \$ | CDCVR | 80,00 \$ |
| Polyvalente Ozias-Leduc | 150,00 \$ | CRÉ MONTÉREGIE | 75,00 \$ |
| A.V.R.D.I. | 100,00 \$ | Carrefour action municipale | 75,00 \$ |
| Fabrique Saint-Charles | 500,00 \$ | | 2 261,00 \$ |
| Fabrique Saint-Charles (pastorales) | 350,00 \$ | 02-130-00-494 ADMQ | 400,00 \$ |
| Le parcours des Arts | 500,00 \$ | 02-220-00-494 Association des chefs en sécurité | 350,00 \$ |
| Mun. Saint-Denis-sur-Richelieu | 300,00 \$ | 02-701-90-959 A.V.R.D.I. | 500,00 \$ |
| Maison Victor-Gadbois | 175,00 \$ | 02-702-90-494 Loisir et Sport Montérégie | 75,00 \$ |
| Centre d'Action Bénévole | 200,00 \$ | 02-702-90-999 Corp. des Fleurons du Québec | 375,00 \$ |
| Opération Nez Rouge | 350,00 \$ | | |
| Garde Côtière Auxiliaire Canadienne | 300,00 \$ | | |
| Soccer Saint-Charles-sur-Richelieu | 1 500,00 \$ | | |
| | 7 900,00 \$ | | |

DE VERSER les sommes indiquées selon les échéances et les conditions prédéterminées lors de l'élaboration du budget.

ATTENDU QUE les crédits nécessaires à ces dépenses ont été prévus et sont disponibles aux postes budgétaires mentionnés.

Adoptée

1.5. Rémunération 2012

ATTENDU QUE la politique de gestion des ressources humaines portant le numéro P-2010-04;

ATTENDU QUE les salaires sont considérés comme étant des renseignements personnels selon la Loi de l'accès à l'information;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la municipalité et selon les normes des vérificateurs de constituer des documents internes afin de s'assurer que les taux convenus soient versés;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Daniel Meunier
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Pierre-André Taddéo
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE MANDATER madame Gisèle Simard, conseillère et madame Nancy Fortier, directrice générale à signer au nom de la municipalité les documents nécessaires pour cette procédure administrative.

Adoptée

2012-01-006

1.6. Rémunération du personnel électoral

ATTENDU la période électorale qui débute sous peu;

ATTENDU QUE le décret fixant les salaires pour le personnel électoral est devenu inadéquat;

ATTENDU QU'il y a lieu de majorer, tel que le permet la loi, les salaires offerts pour les différents postes;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Julie Lussier

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Daniel Meunier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER les salaires tels que présentés dans le tableau annexé à la présente résolution.

Adoptée

1.7. Dépôt de la lettre de démission du conseiller au siège # 6

Conformément à l'article 316, alinéa 3 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), la secrétaire-trésorière fait le dépôt et la lecture de la lettre de démission de monsieur Sébastien Raymond à titre de conseiller au siège # 6, remise à la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, ce lundi 9 janvier 2012 à 22 h 05.

1.8. Avis de vacance au poste du conseiller au siège # 6

Conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), la secrétaire-trésorière avise les membres du conseil que le poste de conseiller au siège # 6 est vacant et que des élections devront être tenues pour ce poste.

Le scrutin, si nécessaire, aura lieu le 26 février 2012.

2012-01-007

1.9. Nomination d'un maire suppléant

ATTENDU la démission de monsieur Sébastien Raymond qui agissait à titre de conseiller et de maire suppléant pour la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE l'article 116 du code municipal permet au conseil municipal de nommer en tout temps un des membres du conseil comme maire suppléant;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierre-André Taddéo

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Michel Mainville

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE NOMMER madame Gisèle Simard à titre de mairesse suppléante afin qu'elle remplisse toutes les fonctions se rattachant à la mairie, avec tous les privilèges, droits et obligations s'y rattachant.

Adoptée

2012-01-008

1.10. Contrat relatif aux services en évaluation foncière avec Évimbec

ATTENDU QUE le renouvellement du contrat avec la firme Évimbec par la M.R.C. pour offrir le service d'évaluation;

ATTENDU QUE la législation oblige la municipalité à procéder à l'équilibrage de son rôle d'évaluation;

ATTENDU QUE le dépôt du rôle équilibré devra être déposé en septembre 2012 et qu'il sera effectif à compter de l'année 2013;

ATTENDU QUE la firme d'évaluation Évimbec demande une confirmation de mandat puisque des frais importants sont reliés à cette procédure;

ATTENDU QUE le coût estimé est de 41 300 \$ plus taxes applicables, payable en cinq (5) versements répartis sur deux années fiscales;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierre-André Taddéo
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Michel Mainville
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE MANDATER la firme Évimbec à procéder à l'équilibration du rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu.

ATTENDU QU'il y a des crédits disponibles pour cette dépense au poste budgétaire 02-150-00-951.

Adoptée

2012-01-009

1.11. Entente A.V.R.D.I.

ATTENDU QUE l'Association de la Vallée du Richelieu en Déficience intellectuelle (L'A.V.R.D.I.) tient annuellement des camps spécialisés pour les jeunes;

ATTENDU QUE cette association a élaboré un protocole avec toutes les municipalités desservies;

ATTENDU QUE ce protocole prévoit un montant forfaitaire de 300 \$ par enfant de la municipalité qui fréquente ce camp;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Daniel Meunier
APPUYÉ PAR madame la conseillère Julie Lussier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER madame Gisèle Simard, mairesse suppléante et madame Nancy Fortier, directrice générale à signer au nom de la municipalité ledit protocole.

D'EFFECTUER le paiement prévu à celui-ci pour l'année 2012.

ATTENDU QU'il y a des crédits disponibles pour ces dépenses au poste budgétaire 02-701-90-959.

Adoptée

2012-01-010

1.12. Vente pour taxes

ATTENDU QUE l'article 1022 du Code municipal stipule que le secrétaire-trésorier doit préparer une liste des clients endettés envers la municipalité;

ATTENDU QUE les taxes municipales ont un délai de prescription;

ATTENDU QU'il est important pour assurer une équité envers l'ensemble des citoyens de s'assurer que les sommes dues à la municipalité ou à l'AIBR soient payées dans un délai raisonnable;

ATTENDU QUE depuis le mois d'octobre les clients ont reçu deux lettres expliquant la situation dont un avis final;

ATTENDU QU'au départ plus d'une quarantaine de clients étaient susceptibles de se retrouver sur cette liste;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Michel Mainville
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Pierre-André Taddéo
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER la liste des immeubles à vendre pour taxes impayées suivante :

| <i>Matricule</i> | <i>Taxes municipales</i> | <i>Taxes eau</i> | <i>Frais de perception</i> |
|------------------|--------------------------|------------------|----------------------------|
| 2864 91 4688 | 5 945,81 \$ | 635,33 \$ | 10,00 \$ |

DE DEMANDER à la M.R.C. de vendre celui-ci pour non-paiement de taxes.

D'INFORMER par poste certifiée, le propriétaire dont l'immeuble doit être vendu pour non-paiement de taxes.

DE MANDATER madame Nancy Fortier, directrice générale de la municipalité pour protéger les créances de la municipalité lors de la tenue de la vente pour taxes.

Adoptée

2. FINANCES

2.1. Approbation des comptes payés et à payer

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierre-André Taddéo
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Michel Mainville
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés d'avance et la liste des comptes à payer au 11 janvier 2012 telle que présentée soit :

Les dépenses incompressibles au montant de 137 248,36\$;

Les dépenses autorisées par la directrice générale au montant de 2 857,42 \$;

Le paiement des fournisseurs figurant sur la liste des comptes à payer au montant de 73 528,08 \$;

Le paiement des résolutions antérieures au montant de 42 707,23 \$;

Les salaires des membres du Conseil au montant de 3 243,44 \$;

Les salaires du mois de décembre pour la rémunération des pompiers au montant de 3 303,63 \$;

Les salaires du mois de décembre pour la rémunération des employés municipaux au montant de 12 345,09 \$;

ATTENDU QU'il y a des crédits disponibles pour ces dépenses.

Adoptée

2.2. Liste des dépenses incompressibles pour l'année 2012

ATTENDU l'adoption du budget 2012;

ATTENDU la nécessité de payer certaines dépenses telles que les salaires, le téléphone et l'Internet, l'électricité et autres frais énergétiques, les quotes-parts, les formations, le remboursement des emprunts, les remises gouvernementales, etc., sans attendre la tenue d'une assemblée du conseil et ainsi éviter des frais possibles de retard;

ATTENDU QUE les dépenses ne peuvent dépasser le budget établi;

ATTENDU QUE la loi permet à une municipalité d'adopter telle résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierre-André Taddéo
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Daniel Meunier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le paiement des dépenses incompressibles ci-haut mentionnées.

Adoptée

3. TRAVAUX PUBLICS

4. URBANISME

4.1. Dépôt du rapport d'émission des permis

Tel que stipulé par le Code Municipal, le rapport d'émissions des permis pour l'année 2011 est déposé tel que présenté :

| Type de permis | Nombre | Valeur déclarée |
|---|------------|---------------------|
| Nouvelles constructions de maisons | 3 | 525 000 \$ |
| Rénovations | 32 | 783 666 \$ |
| Subdivision cadastrale | 10 | - \$ |
| Installations septiques | 10 | 146 500 \$ |
| Addition de bâtiments accessoires résidentiels (remises, garages, piscines) | 19 | 309 700 \$ |
| Agrandissements résidentiels | 3 | 197 000 \$ |
| Ajout d'usage ou changement d'usage (bi-génération, bureau à la maison) | 2 | - \$ |
| Addition de bâtiments agricoles et/ou rénovation de bâtiments agricoles | 2 | 520 000 \$ |
| Cabane à sucre | 0 | - \$ |
| Dérogations mineures | 9 | - \$ |
| P.I.I.A (plan d'implantation et d'intégration architectural) | 1 | - \$ |
| PAE (plan d'aménagement d'ensemble) | 0 | - \$ |
| Autres (démolition, ponceaux, clôtures, renouvellement d'un permis, abattage d'arbres, enseignes, stabilisation des berges, etc.) | 38 | 102 200 \$ |
| Total | 129 | 2 584 066 \$ |

5. LOISIRS / ACTIVITÉS CULTURELLES / PATRIMOINE

6. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. RÈGLEMENTS

8.1. Adoption du règlement 277-12-001 déterminant les différents taux de taxation pour l'exercice financier 2012

ATTENDU l'avis de motion donné lors de l'assemblée du 14 décembre dernier;

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu copie du règlement 277-12-001, s'en déclare satisfait et renonce à sa lecture;

2012-01-013

2012-01-014

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Michel Mainville
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Pierre-André Taddéo
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER séance tenante le règlement 277-12-001 déterminant les différents taux de taxation pour l'exercice financier 2012.

Adoptée

2012-01-015

8.2. *Avis de motion du règlement 277-12-002 concernant la numérotation des immeubles (signalisation 9-1-1)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Daniel Meunier qu'à une séance subséquente sera adopté le règlement numéro 277-12-002 concernant la numérotation des immeubles (signalisation 9-1-1).

9. RAPPORT DES ÉLUS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

2012-01-016

11. LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Michel Mainville
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Pierre-André Taddéo
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance soit close à 19 h 47.

Gisèle Simard
Mairesse suppléante

Nancy Fortier
Directrice générale et secrétaire -trésorière